

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2017**

Président : Yves D'AMECOURT

Présents :

Monsieur Didier ABELA, Monsieur Philippe ACKER, Monsieur Marcel ALONSO, Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Bruno BERNARD, Madame Josie BESSE/CASTANT, Madame Nicole BONNAMY, Monsieur René BOUDIGUE, Monsieur Emile BOUSCARY, Monsieur Marc BRESSON, Monsieur Michel BRUN, Monsieur Philippe BRY, Madame Elisabeth CHARRON, Monsieur Jean-Jacques CHATELIER, Madame Maryse CHEYROU, Monsieur Alain COURGEAU, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Yves D'AMECOURT, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Madame Carole DELADERRIERE, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Michel DULON, Monsieur Serge DURU, Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Daniel GAUD, Monsieur Dominique GORIOUX, Monsieur André GREZE, Monsieur Eric GUERIN, Monsieur Yannick JOUSSEAUME, Monsieur Lucien KERGEFFROY, Monsieur Pierre-Didier LAMOUREUX, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Jean-Pierre LARRIBAUD, Monsieur Joël LE HOUARNER, Madame Martine LOPEZ, Monsieur Samuel MESTRE, Madame Josette MUGRON, Monsieur Richard PEZAT, Madame Danie RATEAU, Madame Jeanne RAYNE, Monsieur Raymond REBIERE, Monsieur Bernard REBILLOU, Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur Christophe SERENA, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Jean-Marie VIAUD, Monsieur Rémi VILLENEUVE

Excusé :

Monsieur Jean-Claude BERNEDE

Absents :

Monsieur Daniel AUBERT, Monsieur Thierry LABORDE, Monsieur Alain LEVEAU

Auditeurs :

Monsieur Zakaria DAKIR (élu à Coirac)

### **DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE :**

#### **CONVENTION SAFER - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel LACHAT, Directeur Départemental, afin qu'il présente les missions dévolues à la SAFER et susceptibles d'être exercées sur l'ensemble du territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers.

Après un bref historique des lois et textes ayant impacté les missions de la SAFER notamment au niveau de la surveillance du marché foncier, générant un volume exponentiel des notifications des projets de vente, issues des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), Monsieur Michel LACHAT expose les conditions d'information et de communication des données aux communes et à la Communauté de Communes.

L'ouverture d'un compte sur le site internet Vigifoncier permettra aux communes d'accéder aux informations de veille foncière relatives à leur territoire, sécurisé par un mot de passe et un identifiant strictement personnels.

La désignation, la surface, le prix du bien, le nom du vendeur, le nom et la catégorie professionnelle de l'acquéreur, permettront à la commune d'anticiper le devenir du foncier communal et/ou faire valoir son droit de préemption.

Le coût de cette prestation est de 25 € pour les 30 premières notifications, 20 € pour les 30 notifications supplémentaires et 10 € au delà de 60 notifications

En 2017 Monsieur Michel LACHAT s'engage à facturer forfaitairement 3 000 € HT à la Communauté des Communes pour l'ensemble du territoire.

Une discussion avec l'agence technique "Girondes Ressources" est engagée, pour une prise en charge éventuelle, par le département, de cette cotisation.

Par ailleurs, la SAFER est compétente pour :

- l'évaluation des parcelles et biens susceptibles d'être acquis par la collectivité en lieu et place du service des domaines,
- se charger de la mise en œuvre de la procédure complexe d'appropriation par la commune des « biens sans maître »,

-d'agir en qualité de négociateur pour tout projet associant plusieurs propriétaires.

Madame Josette MUGRON, dont la commune a cotisé individuellement à la SAFER, souhaite connaître les modalités de facturation pour l'exercice 2017, à la Communauté des Communes dans la perspective d'une prise en charge du coût forfaitaire par cette dernière.

Monsieur Michel LACHAT informe que les communes ayant acquitté leur cotisation pour l'exercice 2017 seront remboursées en intégralité. Sont concernées les communes de Targon, Frontenac, Soullignac et Faleyras.

Monsieur le Président invite Monsieur Michel LACHAT à transmettre le coût de la mission relative à la procédure d'appropriation des biens sans maître à l'échelle du territoire communautaire.

Monsieur Colin SHERIFF fait part de ses difficultés concernant les biens en état d'abandon manifeste. Monsieur Emile BOUSCARY témoigne de la complexité de la procédure d'appropriation des biens sans maître.

#### CONVENTION SAFER - AUTORISATION DE SIGNATURE ( DEL 2017 100)

Monsieur le Président soumet au vote des membres du Conseil Communautaire la convention de partenariat entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la SAFER Aquitaine-Atlantique, Société sise à PAU, poursuivant les missions de :

- développement durable de l'agriculture en zones rurales comme en zones péri-urbaines, avec une attention toute particulière en faveur de l'installation,
- protection de l'environnement et la préservation des paysages
- contribution au développement local, notamment aux projets des collectivités, et à l'aménagement du territoire.

La convention a pour objet de préciser les modalités d'une mission de surveillance du marché foncier, confiée par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers à la SAFER Aquitaine-Atlantique pour un coût forfaitaire en 2017 de 3 000 € HT.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** la convention entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la SAFER Aquitaine-Atlantique pour une mission de veille et surveillance foncières ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

## **EXTENSION DES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

## **ENGAGEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME ECONOMIES D'ENERGIE DANS LES TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christian PRADAL, architecte, en charge de la restructuration et extension du siège de la Communauté des Communes rurales de l'Entre deux Mers.

Il projette les plans de l'avant projet sommaire d'extension, retenu antérieurement à la fusion, et distribué en version papier à l'ensemble des membres du Bureau.

Il fournit toutes les explications sur la destination et organisation de chacun des espaces restructurés ou construits.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que le projet de création d'une MSAP à TARGON fait actuellement l'objet d'une étude d'opportunité menée par Madame Charlotte RAMBAUD, coordinatrice.

Il rappelle l'intérêt de la salle de réunion Naboulet, occupée continûment pour l'organisation de réunions, formations etc .... et dont la mise à disposition est saturée.

Monsieur le Président précise que le remboursement de l'emprunt à contracter, calculé après déduction des subventions et de l'autofinancement sur fonds propres, d'un montant d'environ de 164 000 € sera compensé par la suppression des loyers, charges et fluides relatifs à la location des locaux de l'ex Communauté de Communes du Targonnais.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de construire une salle de réunion destinée à accueillir les membres du Bureau.

Messieurs Richard PEZAT, Daniel BARBE, Eric GUERIN, Samuel MESTRE, s'expriment sur la modularité de cet espace, qualité essentielle et nécessaire afin d'optimiser son usage.

Outre l'accueil de jour itinérant des familles et malades d'Alzheimer, des séminaires et autres usages pourraient être envisagés.

Une réflexion est amorcée sur le mobilier à acquérir ainsi que sur l'espace destiné à son stockage.

Monsieur le Président exprime le besoin de conditions de travail et d'échanges optimales.

Michel BRUN cite l'exemple de la salle de réunion Michelet de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre deux Mers à LATRESNE à usage unique et réunissant des conditions de travail et d'expression idéales. Il insiste pour que cette salle soit dédiée aux réunions.

Le Président ajoute que cette salle pourra accueillir le bureau, les commissions, des réunions de service et qu'elle pourra être louée à des organismes extérieurs car l'Entre Deux Mers ne dispose pas de telle salle dédiée aux réunions.

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau Communautaire de se positionner sur :

- la modularité de la salle de réunion : 39 votes pour un usage unique + 5 votes pour une modularité + 4 abstentions ;

- l'autorisation de dépôt du permis de construire : 43 votes pour + 5 abstentions ;

- le lancement de la consultation auprès des entreprises avant la fin de l'année : vote à l'unanimité soit 48 votes favorables.

- l'inscription du projet dans le cadre du programme Economies d'Energie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et redistribution mutualisée des Certificats d'Economie d'Energie : vote à l'unanimité soit 48 votes favorables

**EXTENSION DES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ( DEL 2017 109)**

Monsieur le Président rappelle que l'extension de la Maison de Services Au Public (MSAP) et des locaux du siège social de la Communauté de Communes avait fait l'objet d'une validation du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Sauveterrois réuni le 17 octobre 2016.

Le montant des subventions ayant été modifié, Monsieur le Président soumet aux votes des membres du Bureau Communautaire le plan de financement établi comme suit :

<b>NATURE DES DEPENSES(1) liées au projet</b>	<b>DES directement</b>	<b>Montant des dépenses HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :</b>			<b>Aides publiques (2)</b>	<b>191 640,00</b>	<b>0,42048</b>
	0		Union européenne		
-			Etat (à détailler ci-dessous)		
-			- DETR	128 507,00	28,20%
-			- réserve parlementaire		
<b>Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :</b>			- FSIL 2016	0,00	
			- TEPCV-CEE	23 133,00	5,08%
-			-		
-			Conseil Régional		
-			Conseil Départemental	40 000,00	
<b>Travaux</b>			Commune ou groupement de communes (3)		
Gros œuvre, assainissement		100 290,00	-		
Charpente, couverture, zinguerie		117 995,00	-		
Menuiseries aluminium		45 100,00	Etablissements publics (3)		
Menuiseries bois		7 750,00	-		

Platrerie, isolation	42 570,00	-'		
Electricité	20 950,00	-'		
Chauffage, climatisation	25 000,00	-		
Plomberie, sanitaire	5 950,00	-		
Carrelage	12 875,00	<b>Autres y compris aides privées (3):</b>		
Peinture, sol souple	27 285,00			
<b>Total dépenses éligibles</b>	<b>405 765,00</b>	-		
		-		
<b>Dépenses non éligibles</b>		-		
		<b>Sous-total :</b>	191 640,00	42,05%
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
		- fonds propres	100 000,00	21,94%
		- emprunts	164 125,00	36,01%
		- crédit-bail		
<b>Autres dépenses (selon opération) :</b>		- autres (4):		
Maîtrise d'œuvre	30 000,00	-		
Etude de sol +DO	12 000,00	-		
Bureau de contrôle,SPS	8 000,00	<b>Sous-total :</b>	264 125,00	57,95%
<b>TOTAL (4)</b>	<b>455 765,00</b>	<b>TOTAL (4)</b>	<b>455 765,00</b>	

Le Bureau Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE VALIDER** le plan de financement de l'extension de la Maison de Services Au Public (MSAP) et des locaux du siège social de la Communauté de Communes tel que présenté ci-dessus.
- **D'AUTORISER** à déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental et à renouveler la demande auprès du FSIL (après signature du Contrat de Ruralité)
- **D'AUTORISER** à déposer le permis de construire
- **DE LANCER** la consultation auprès des entreprises avant la fin de l'année. Les travaux devront débuter dès janvier 2018 pour se terminer en décembre 2018.

#### ENGAGEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME ECONOMIES D'ENERGIE DANS LES TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ( DEL 2017 110)

Le SIPHEM, Syndicat mixte Inter-territorial du Pays du Haut Entre-deux-Mers, a été nommé lauréat « Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte » par le Ministère de l'Environnement en février 2015. Il accompagne les collectivités inscrites dans son périmètre géographique à la réalisation d'actions en faveur de la transition énergétique de son territoire.

La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers s'inscrit dans cette dynamique : elle porte notamment un intérêt particulier à la performance énergétique de ses bâtiments publics. En ce sens, la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers souhaite engager une opération

d'extension des locaux du siège de la Communauté de Communes, avec pour objectif de minimiser les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

L'assistance du SIPHEM, et la réalisation de l'étude énergétique comparant plusieurs solutions de travaux et leurs niveaux de performance énergétique associés, a permis à la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers de préciser les travaux à réaliser. L'investissement prévisionnel du projet est de 455 765 euros HT.

Par ailleurs, le SIPHEM, en tant que « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », est éligible au programme « Economies d'Energie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (Arrêté du 24 février 2017 modifiant l'arrêté du 9 février 2017). Ce programme Certificats d'Economie d'Energie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (CEE-TEPCV) permet de récompenser certains investissements énergie sur les bâtiments publics des collectivités composant le TEPCV.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **S'ENGAGE** à réaliser le projet de bâtiment public performant énergétiquement décrit ci-dessus, entre le 20/03/2017 et le 31/12/2018 (dernière facture acquittée), en respectant les critères de performances techniques des matériaux et équipements précisés dans les fiches CEE de référence (sous réserve d'obtenir les autres financements nécessaires) ;
- **DECIDE** d'une redistribution mutualisée des Certificats d'Economie d'Energie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (CEE-TEPCV) obtenus et valorisés par le SIPHEM, entre les porteurs de projet oeuvrant pour la performance énergétique des bâtiments publics (les conséquences n'étant pas les mêmes suivant les collectivités) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec le SIPHEM une convention précisant les modalités de mise en œuvre du programme « Economies d'énergie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

### **CONTRAT BAIL DE L'OFFICE DE TOURISME DE TARGON**

#### CONTRAT BAIL DE L'OFFICE DE TOURISME DE TARGON ( DEL 2017 111)

Monsieur le Président soumet aux votes des membres du Bureau Communautaire le projet de Contrat Bail Location entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et Madame MORAS Odile, domiciliée au 32, rue de la Gendarmerie à 33760 TARGON.

Le contrat de location est établi pour le bien sis 10, Grand Rue à 33760 TARGON, pour une durée de trois années entières, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour se terminer le 30 juin 2020, moyennant le paiement d'un loyer mensuel indexé de 486.32 €.

La location du bien est consentie pour accueillir les bureaux de l'Office de Tourisme, géré par délégation de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers à l'Office de Tourisme de l'Entre-Deux-Mers (OTEM).

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE VALIDER** le contrat bail location entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et Madame MORAS Odile pour le bien sis 10, Grand'Rue à 33760 TARGON aux conditions décrites dans l'acte présenté.
- **D'AUTORISER** sa signature à Monsieur le Président.
-

-

## **RESEAU DES BIBLIOTHEQUES - VALIDATION DU PROJET "PORTRAITS D'AUTOMNE"**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Charlotte RAMBAUD, coordinatrice.

Madame Charlotte RAMBAUD expose :

Power point joint.

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Communautaire une prise en charge intégrale du coût résiduel du projet "Portraits d'Automne", les bibliothèques municipales de Blasimon, Gornac, Romagne, Sauveterre de Guyenne, Targon, et Saint Laurent du Bois assumant les charges de personnel et de gestion courante.

### RESEAU DES BIBLIOTHEQUES - VALIDATION DU PROJET "PORTRAITS D'AUTOMNE" ( DEL 2017 112)

Monsieur le Président présente le projet d'action culturelle des bibliothèques intitulé « Portraits d'Automne ».

Dans le cadre de ses missions la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) propose une programmation culturelle thématique, chaque automne, en collaboration avec les bibliothèques de notre territoire, actrices du réseau.

Les objectifs de ce partenariat sont :

- la valorisation et la promotion des collections de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) et des bibliothèques partenaires
- l'élargissement du champ d'animation liée au livre et autres supports
- la création de dynamiques communales et intercommunales autour d'un événement culturel
- encourager la mise en réseau des bibliothèques.

Le projet d'action culturelle « Portraits d'Automne » s'élève à 6 297.20 €. Il resterait à charge de la Communauté des Communes et des bibliothèques 3 110 € après participation des partenaires associés.

Monsieur le Président remercie Charlotte Rambaud et propose une prise en charge intégrale du coût résiduel du projet, à hauteur de 3 110 €, par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers, car les communes qui détiennent une bibliothèque assument déjà des dépenses importantes. Cela confèrera une vraie légitimité aux services communautaires en ce qui concerne l'animation du réseau des bibliothèques. Il reviendra sur ce sujet à l'occasion de la définition des compétences.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE VALIDER** le projet d'action culturelle des bibliothèques intitulé « Portraits d'Automne » ;
- **DE VALIDER** la participation de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers à hauteur de 3 110 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h50